



# **CHANTIERS VERTACOS**

**ETE 2021**

**COMMUNE DE VILLARD DE LANS**

# CHANTIERS VERTACOS

ETE 2021

Commune de VILLARD DE LANS

## Présentation générale

### I/ Principes de fonctionnement des Chantiers Vertacos

- Ils sont proposés aux jeunes domiciliés sur le territoire de la Commune de VILLARD DE LANS, âgés de 14 à 17 ans.
- Ils se déroulent sur 4 semaines, du 26 juillet au 20 août 2021, en demi-journée - du lundi au vendredi le matin ou l'après-midi (sauf pour la Bibliothèque du mardi au samedi, l'après-midi),
  - Soit avec la Mairie de VILLARD DE LANS :
    - Au sein du Centre Technique : le matin, de 8H00 à 12H00
    - Au sein de la Maison du Patrimoine : l'après-midi
    - Au sein de la Bibliothèque Georges Perec : l'après-midi, de 14H00 à 18H00
    - Au sein du Service des Affaires Juridiques et de l'Urbanisme de la Mairie : le matin, de 8H00 à 12H00
  - Soit avec l'Office Municipal de Tourisme de VILLARD DE LANS : l'après-midi, de 14H00 à 18H00 ou de 15H00 à 19H00, en fonction des horaires des animations
- Chaque jeune effectue 20 heures de travail rémunéré, sur une semaine, le matin ou l'après-midi.
- Les chantiers consistent à effectuer divers travaux :
  - Avec la Mairie :
    - Participation aux travaux dans les divers ateliers du Centre Technique municipal :
      - Espaces Verts : entretien des massifs, effleurage, arrosage...
      - Propreté : participation à la propreté urbaine, nettoyage des toilettes et rues...
      - Voirie : montage et démontage des installations des manifestations, divers travaux d'entretien...
      - Bâtiments : tâches diverses (petits travaux de peinture, etc ...)
    - Participation à divers travaux au sein de la Maison du Patrimoine ou de la Bibliothèque Georges Perec ou du Service des Affaires Juridiques et de l'Urbanisme de la Mairie : Participation à l'accueil du public, au rangement de divers documents, aux tâches administratives ;
  - Avec l'Office Municipal de Tourisme :
    - Au sein du Service Animation : Aide à la mise en place des animations, aide à l'animation, distribution de programmes et affiches, aide à la mise en place des concerts ...
- L'encadrement est assuré par un agent du Centre Technique, de la Maison du Patrimoine, de la Bibliothèque, du Service des Affaires juridiques et de l'Urbanisme ou de l'Office Municipal de Tourisme, en fonction de l'affectation.
- Ces travaux ne demandent pas d'aptitudes physiques et/ou techniques particulières, mais ils nécessitent une participation active et une motivation certaine de chacun.
- Les jeunes sont rémunérés sur la base du SMIC horaire (10.25 euros – Valeur au 1<sup>er</sup> janvier 2021), avec une minoration de 10 à 20 % en fonction de leur âge, en accord avec la législation du travail.
- Nous sommes donc en situation professionnelle : les absences éventuelles seront justifiées ou décomptées.

## **II/ Les inscriptions**

- Le dossier d'inscription peut être retiré à compter du jeudi 1<sup>er</sup> avril 2021 :
  - Sur le site internet de la Mairie de VILLARD DE LANS – <https://www.villard-de-lans.fr> (Vie municipale/Mairie/Recrutements)
  - A l'accueil de la Mairie
  - Sur le site internet de la Communauté de Communes du Massif du Vercors - <https://www.vercors.org/>
- Le dossier d'inscription devra être retourné à la Mairie de VILLARD DE LANS, 62 place Pierre Chabert, **avant le vendredi 7 mai 2021 à 16H30**. Passé ce délai, les dossiers ne seront pas pris en compte.
- Le dossier d'inscription doit être constitué des pièces suivantes :
  - Une lettre de motivation (expliquant pourquoi le jeune souhaite travailler et participer aux Chantiers Vertacos)
  - Le formulaire d'inscription, dûment complété
  - L'autorisation parentale, dûment complétée et signée
  - Une photocopie de la carte d'identité
  - Tout justificatif mentionnant le numéro de Sécurité Sociale du jeune
  - Une photocopie du carnet de vaccinations à jour
  - Une photographie d'identité.

**Sans ces pièces, l'inscription ne pourra pas être prise en compte.**

- Pour les jeunes qui seront retenus, les pièces suivantes devront être fournies au plus tard lors de la signature du contrat de travail :
  - Un certificat médical à l'aptitude d'une activité professionnelle
  - Un relevé d'identité bancaire ou postal **au nom du jeune**.

**Rappel : la signature du contrat de travail ne peut se faire qu'en présence d'un tuteur légal.**

## **III/ Le choix des candidats**

Le choix des candidats sera effectué, dès que possible, par une commission composée d'élus de la Commune de VILLARD DE LANS et des responsables des Services concernés.

# CHANTIERS VERTACOS

ETE 2021

Commune de VILLARD DE LANS

## Formulaire d'inscription

A retourner à la Mairie de VILLARD DE LANS,

avant le 7 MAI 2021 à 16H30

**NOM :** ..... **PRENOM :** .....

**Date et lieu de naissance :** .....

**Adresse :** .....

.....

**Adresse mail :** .....

**Téléphone :** .....

### Nom et prénom du (des) responsable(s) :

**1/ Nom et prénom :** .....

**Adresse :** .....

**Téléphone :** ..... **Téléphone pendant les chantiers :** .....

**2/ Nom et prénom :** .....

**Adresse :** .....

**Téléphone :** ..... **Téléphone pendant les chantiers :** .....

- ✓ Avez-vous déjà participé à un chantier Vertacos à VILLARD DE LANS ?
  - Si oui, en quelle année :
- ✓ Avez-vous déjà déposé une demande pour un chantier Vertacos à VILLARD DE LANS et votre demande n'a pas été retenue ?
  - Si oui, en quelle année :

**CHOIX DE LA PERIODE** : Merci de cocher les cases correspondant à vos disponibilités :

Dates	Du 26 juillet 2021 au 30 juillet 2021	Du 2 août 2021 au 6 août 2021	Du 9 août 2021 au 13 août 2021	Du 16 août 2021 au 20 août 2021
MATIN				
APRES-MIDI				

# CHANTIERS VERTACOS

ETE 2021

Commune de VILLARD DE LANS

## Autorisation parentale

Je soussigné(e) : .....

Représentant légal de l'enfant : .....

L'AUTORISE à :

- ✓ Participer aux chantiers Vertacos organisés par la Commune de VILLARD DE LANS (Centre Technique municipal + autres Services de la Mairie + Office Municipal de Tourisme) durant l'été 2020 ;
- ✓ Etre véhiculé pour les déplacements durant les Chantiers : véhicule Mairie ou Office Municipal de Tourisme ;
- ✓ Effectuer un travail de 20 heures hebdomadaires et percevoir un salaire en rapport avec cette activité professionnelle et son âge ;
- ✓ Conclure un contrat de travail avec la Commune de VILLARD DE LANS, dans les conditions énoncées à l'alinéa précédent.

**Rappel** : la signature du contrat de travail ne peut se faire qu'en présence d'un tuteur légal.

J'autorise, si besoin, le responsable du chantier à faire pratiquer toutes interventions médicales et chirurgicales jugées nécessaires par un médecin.

Fait à ....., le .....

**Nom + prénom manuscrits et signature du représentant légal**

**P.S. Un certificat médical à l'aptitude d'une activité professionnelle sera exigé lors de la signature du contrat.**